l'envers des pentes

RÉSIDENCES DE RECHERCHE ET DE CRÉATION EN REFUGE

APPEL À CANDIDATURES 2022
l'envers des pentes

QUI SOMMES NOUS ?

l'association :

L'association *l'envers des pentes* a été créée en 2018 dans le but de concevoir et produire des projets artistiques, culturels et pluridisciplinaires inscrits dans les territoires de montagne. Ainsi, elle met en place un programme de Résidences d'Artistes en Refuges, mettant à disposition des artistes invités des moyens humains, techniques et financiers, afin de pouvoir mener à bien leur projet de recherche et de création in situ.
Enfin, *l'envers des pentes* tend à valoriser et diffuser les résultats de ces résidences auprès des habitants du territoire par le biais d'éditions, d'expositions, de rencontres, ou encore d'ateliers.

le projet :

En 2022, le programme de résidences proposé par *l'envers des pentes* permettra de nouveau à 8 artistes (6 artistes invités et 2 artistes sélectionnés suite à cet appel), de s'installer chacun une semaine en refuge : une incitation à s'immerger dans la réalité concrète et physique de ces lieux spécifiques afin d'ancrer leur pratique dans ce territoire et d'en proposer une lecture singulière.
Les artistes profiteront donc de cette base comme d'un observatoire afin de développer un projet de recherche et de création original, mais également d'être présent, de regarder et amener à regarder différemment, de partager leurs recherches, leurs questionnements et leurs tentatives avec l'équipe du refuge et les habitants d'une nuit.

les refuges-résidences :

Rarement tout en bas, jamais tout en haut, souvent à mi-parcours perché sur un rocher ou posé au creux d'un vallon, le refuge permet de scinder en deux la distance entre la vallée et le sommet, d'éviter une longue marche d'approche avant la course prévue, ou de faire étape.
C'est avant tout un abri, un lieu de repli face aux éléments climatiques.
En plus d'être situé dans un environnement particulier, le refuge – dont les contraintes techniques sont déterminées plus qu'ailleurs par un climat, un environnement et une fonction première d'abri – est un haut lieu de proximité, d'échanges et de relations humaines, propice à des réflexions esthétiques, politiques, écologiques et sociétales.
Ainsi, son potentiel à devenir un lieu de recherches et d'expérimentations artistiques paraît manifeste.

→ Situés dans le Parc National des Ecrins, les refuges partenaires sont tous gardés par des gardiens de refuge et ouverts au public durant les résidences.

LES RÉSIDENCES 2022 :

à propos :

Le programme de résidence est dédié aux artistes inscrits dans une démarche contemporaine, désireux de développer un projet dans un site naturel, afin d'ancrer leur création dans ce territoire en questionnant ses multiples aspects – le paysage et ses spécificités (géographiques, géologiques, climatiques ...), les politiques d'aménagement et ses différents acteurs, le monde animal et végétal, les refuges en tant qu'architecture, ses usages et fonctionnements, ses gardiens, visiteurs etc. – et ainsi d'en proposer une lecture singulière.

Une attention particulière est portée sur le fait que les artistes n'ont pas d'espace de création privilégié. Il leur sera donc demandé de prendre place au sein de cet environnement très spécifique en acceptant les contraintes liées aux règles d'usage du lieu, à la promiscuité, aux rythmes, horaires, etc.

Il s'agira donc de développer un projet artistique adapté au site, y compris en ce qui concerne le matériel qu'ils devront monter eux-mêmes.

Au retour, il sera demandé à chaque artiste de fournir un visuel voué à être reproduit en 50 exemplaires numérotés (*Multiples*), dont 5 ex. lui seront remis et 1 ex. remontera au refuge-résidence comme trace de son passage. Les exemplaires restants seront vendus au profit de l'association afin de participer au financement des résidences suivantes.

À la suite des résidences, les artistes présenteront leur travail finalisé. L'association s'engage à concevoir et produire au moins une restitution collective des résidences 2022.

conditions d'accueil :

durée :

→ chaque résidence dure 7 jours et 7 nuits continus en refuge
→ deux résidences proposées :
- du 20 au 27 juin 2022 au refuge de l'Alpe de Villar d'Arêne
- du 24 juin au 1er juillet 2022 au refuge de Font Turbat

hébergement :

→ l'hébergement et la pension complète de l'artiste sont pris en charge par l'association.
→ les artistes résidents sont répartis dans les refuges partenaires du projet : ils devront s'adapter aux conditions d'accueil du refuge et respecter les règlementations du Parc National des Ecrins.
→ la montée aux refuges nécessite une bonne condition physique.
(les artistes seront accompagnés à la montée par des membres de l'association.)
→ un véhicule est fortement recommandé pour faciliter l'accès au départ de la randonnée.

budget :

→ rémunération en droits d'auteur de 350€ (sur présentation d'une facture MDA, Agessa, etc.).
→ budget matériel pour la résidence (plafonné à 200€ sur présentation de justificatifs).
→ défraiement transport A/R domicile-refuge (sur présentation de justificatifs).
→ la production des *Multiples* est prise en charge par *l'envers des pentes*.

communication et restitutions :

→ une première restitution sera faite sur les réseaux sociaux et le site internet de l'association.
→ les multiples seront exposés dans les refuges résidences à partir de la saison suivante, et dans différents lieux partenaires dès l'automne 2022.
→ une rencontre au refuge avec les scolaires du territoire est à envisager au mois de juin.

COMMENT CANDIDATER ?

éligibilité :

Cet appel s'adresse aux artistes inscrits dans une démarche professionnelle, ayant terminé leur formation et justifiant d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa...) ou d'un numéro de Siret leur permettant d'émettre une facture.
→ Attention : cet appel n'est pas ouvert aux duos ou collectifs d'artistes.

Le comité chargé d'étudier les dossiers de candidature prendra soin de sélectionner deux artistes en évaluant les qualités artistiques, la singularité et la pertinence des projets proposés en considérant le contexte spécifique de ces résidences.

dossier de candidature :

Les candidatures devront comprendre :
- un Curriculum Vitae
- un Dossier représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (PDF, max 5Mo)
- la Fiche de Candidature dûment remplie (2 pages)
- 3 visuels représentatifs du travail récent (format .jpeg, nommés titre_crédits)

Date limite de réception des dossiers : **le Vendredi 25 Mars 2022** à minuit

Merci d'envoyer votre dossier de candidature par mail uniquement à l'adresse suivante :
lenversdespentes@gmail.com
(attention : merci d'éviter les wetransfer et d'envoyer le dossier en pièce jointe de votre mail)

calendrier prévisionnel :

Lancement de l'appel à projet : vendredi 25 février 2022
Date limite de dépôt des dossiers : vendredi 25 mars 2022
Annonce des lauréats sur le site internet de *l'envers des pentes* : 2ème quinzaine d'avril 2022

Périodes de résidences : fin juin 2022
Production des Multiples : septembre 2022
Restitution(s) publique(s) : fin 2022 / début 2023

cadre juridique :

→ chaque artiste résident devra adhérer à l'association *l'envers des pentes* (20€).
→ une convention de résidence spécifiant les engagements de l'association, des gardiens de refuges et de l'artiste accueilli, ainsi que les droits de représentation et de reproduction relatifs aux œuvres produites sera rédigée et signée en amont de la résidence.

plus d'informations :

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : lenversdespentes@gmail.com ou à vous rendre sur notre site internet : http://lenversdespentes.com/

l'envers des pentes

FICHE CANDIDATURE ARTISTES

Résidence en refuge 2022

Nom :
Prénom :

Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Téléphone :
Mail :
Adresse :
Code Postal : Ville :

Site(s) internet(s) :

N° Siret ou MDA :
N° Sécurité Sociale :
Assurance Pro :

Diplômes supérieurs obtenus/établissements/années :

Permis B : □ oui □ non
Régime alimentaire et/ou allergies :
Taille vêtement haut : XS / S / M / L / XL

Biographie (environ 500 signes):

Démarche artistique résumée (environ 500 signes) :

Note d'intention résidence (max 1500 signes) :

Merci de noter que - dans le cas de votre participation à l'une des résidences - les renseignements et visuels fournis pourront être utilisés par l'association et/ou ses partenaires pour la communication dans le cadre des résidences et des projets leur étant liés.